

8/ Réponse à l'alerte « Une équipe de France 3 agressée » (29 mars 2021)

Alerte n°49/2021 reçue le 29/03 : Le 27 mars 2021, une équipe de France 3 a été violemment agressée alors qu'elle s'apprêtait à réaliser une interview sur un marché des Vans (Ardèche), où devait se tenir un rassemblement contre les mesures sanitaires liées à la pandémie de COVID-19. Selon France 3, deux journalistes s'apprêtaient à interviewer une personne lorsqu'un homme s'est approché et a crié « vous n'avez pas honte de leur répondre ? ». Il a ensuite frappé la caméra, blessant la reporter d'images au nez et au menton, et laissant les journalistes en état de choc. L'auteur présumé s'est enfui et a tenté de changer son pull mais les gendarmes ont pu l'interpeller. Une plainte a été déposée. La direction de France Télévisions a publié un communiqué condamnant fermement cette agression, et a exprimé son soutien aux deux journalistes : « Une équipe de reportage de France 3 Rhône-Alpes a été victime d'une agression ce matin aux Vans. Un individu a donné un violent coup de poing dans la caméra de la journaliste reporter d'image qui a été blessée au visage. L'agresseur présumé a été interpellé. Notre consœur du bureau d'Aubenas doit subir des examens médicaux. La direction de l'information de France Télévisions, la direction du réseau régional de France 3 et la direction régionale de France 3 Auvergne-Rhône-Alpes condamnent avec la plus grande fermeté cette agression insupportable d'un journaliste dans l'exercice de son métier d'informer et déposera plainte. Nous apportons tout notre soutien et notre solidarité à nos consœurs et à la rédaction de France 3 Auvergne-Rhône-Alpes ».

Réponse des autorités françaises :

Le 27 mars 2021, aux Vans, Mme Vanessa FIZE, journaliste à France 3 Rhône-Alpes, s'apprêtait à filmer lorsqu'un passant a donné un coup du plat de sa main dans la caméra, faisant tomber son matériel par terre. La chute de son matériel a entraîné une blessure légère du visage de la journaliste.

Le mis en cause a suivi les gendarmes présents de son plein gré et a reconnu les faits. Il a expliqué lors de son audition être agacé par le « harcèlement médiatique », avoir eu un coup de sang, avoir exposé son avis à la journaliste et, joignant le geste à la parole, après avoir voulu repousser la caméra. Il a affirmé ne pas avoir voulu blesser la journaliste, ni même avoir souhaité dégrader son matériel de travail. Il a exprimé des regrets concernant les conséquences dommageables de son geste et a souhaité écrire une lettre d'excuses à la journaliste. L'enquête, confiée à la brigade de gendarmerie de Les Vans, était toujours en cours au moment de l'examen de l'alerte n°49/2021.

La France rappelle son attachement indéfectible, sur le plan national comme international, à la liberté de la presse et à la liberté d'expression. La protection des journalistes, la lutte contre l'impunité des crimes commis à leur encontre et la garantie d'un environnement de travail sûr pour l'exercice des métiers de l'information constituent une priorité.